

Sur motion de l'honorable M. *Mackenzie*, secondée par M. *Dorion*,  
*Ordonné*, Qu'après cette semaine et durant le reste de la session, les mesures du Gouvernement aurent la préséance le jeudi sur les autres ordres du jour.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif à la construction du chemin de fer Intercolonial.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Burpee* (*St. Jean*), secondée par l'honorable M. *Laird*,  
*Résolu*, Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour examiner une certaine résolution relative à l'Ile du *Prince-Edouard*.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Dorion* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte concernant l'administration expéditive et sommaire de la justice criminelle, en certains cas, en ce qui concerne la province du *Nouveau-Brunswick*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements dans le bureau du Secrétaire du gouvernement pour l'année expirant le 30 juin 1875.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Jones* (*Halifax*), fait rapport que le comité a passée une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Jones* informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Que, mardi prochain, cette Chambre se forme de nouveau en le dit comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution déclarant qu'il est expédient d'établir des dispositions pour la perception des réclamations contre les navires naviguant sur certains lacs et eaux de l'intérieur du *Canada*.

(*En comité.*)

*Résolu*, Qu'il est à propos d'établir d'autres dispositions pour la perception des réclamations à faire contre les navires naviguant sur certains lacs et certaines eaux de l'intérieur du *Canada*, pour gages de matelots, dettes contractées pour fourniture de provision, réparations, faites à tels navires, pour leur remorquage et pour autres services rendues à ces navires, ainsi que pour dommages provenant de collisions par des navires, et de donner pour ces réclamations un privilège sur les dits navires.

Résolution à rapporter.

M. L'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ryan* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, que le rapport soit reçu lundi prochain.

Sur motion de M. *Cameron* (*Huron*), secondée par M. *Burpee* (*Sunbury*),

*Résolu*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil ou de tous ordres départementaux, rendus entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, à l'effet de donner une augmentation de salaire à des personnes employées au service public, indiquant le nom ou les noms de la personne ou des personnes qui ont reçu une telle augmentation.